



CHARTRE DU LICENCIÉ SES DROITS & SES DEVOIRS

La Charte du licencié s'adresse aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs et aux accompagnateurs.

Le licencié s'engage à :

→ RESPECT

- A respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, ...).
- A respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements et les matchs ou autres à domicile comme à l'extérieur.
- A prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements ou aux matchs.
- A répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse (réponse positive ou non).

→ PONCTUALITE

- A respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous.
- A être présent au début de l'entraînement en tenue correcte d'entraînement (chaussures de sport, survêt/short, t-shirt, sweat).

→ HYGIENE DE VIE

- A avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et les entraînements. Il ne peut pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant.

→ DISCIPLINE

- En cas de disqualification directe (carton rouge) le Bureau Directeur décidera des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières.
- Si la décision des instances fédérale en charge du dossier est assortie d'une amende financière, le Bureau Directeur décidera si elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.

Les parents du licencié s'engagent à :

- A respecter l'éthique sportive lors des compétitions

En contrepartie, le SGSHBC s'engage à :

- Proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement.
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles.
- A assurer les entraînements par des entraîneurs diplômés ou en formation.
- A proposer des activités supplémentaires (tournois, rassemblements...)
- A informer ses licenciés sur la vie du club.

Se licencier à SAINT GRATIEN HANDBALL, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code du sportif !

Lu et approuvé le / /

Signature du Licencié

Signature parent 1

Signature parent 2

LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter ses adversaires et ses partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Être maître de soi en toutes circonstances.
6. Être loyal dans le sport et dans la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.